

L'Association Sportive Automobile LIVRADOIS FOREZ, organise le 25 août 2013, avec le concours du Comité des Fêtes et de la Municipalité de Viverols, une épreuve automobile dénommée :

**28ème COURSE DE COTE REGIONALE DE VIVEROLS
COUPE DE FRANCE DE LA MONTAGNE – Coefficient 1**

Cette épreuve compte pour la coupe de France de la montagne, le challenge du Comité Régional d'Auvergne du Sport Automobile, le challenge de l'ASA Livradois Forez et le challenge SANSAC.

Le présent règlement a été approuvé par le comité régional sous le n° 23/R/CC en date du 21/06/2013, et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation n° R 300 en date du 28/06/2013.

ARTICLE : 1 P : ORGANISATION DE LA COURSE

Article : 1.1 P : Officiels

Président du Collège des commissaires sportifs : Mr Michel BEAULATON n° Licence 38165
Commissaires sportifs : Mr Etienne GARDETTE n° Licence 8272
Mme Joëlle ALLEMAND n° Licence 16382

Directeur de course : Mr Marc HABOUZIT n° Licence 7145
Directeur de course Adjoint : Mr Thierry DUPECHER n° Licence 3564
Directeur de course stagiaire : Mr Yves BEYSSON n° Licence 27700
Commissaire Technique Responsable : Mr Serge PEGOLOTTI n° Licence 6047
Mr Gérard JOUVHOMME n° Licence 51582
Mr Dominique MONNIER n° Licence 55260
Mr PASCAL Emeric n° Licence 37568
Mr François CHASSAGNOL n° Licence 15142
Mr PASCAL Emeric n° Licence 37568

Chargé des relations avec les concurrents :

Chargé des commissaires de route : Mr François CHASSAGNOL n° Licence 15142
Chronométrateurs : Mme Chantal RIX n° Licence 23112 Mr Eric MATHEVON n° Licence 12403
Mr André RIX n° Licence 23113 Mr François DALMAS n° Licence 25530

Secrétariat de l'épreuve Mme Evelyne VIALATTE n° Licence 53143

Article : 1.2 P : Horaires

- Clôture des engagements : le mardi 20 août 2013 à 24 heures.
- Publication de la liste des engagés : le jeudi 22 août 2013 à 24 heures
- Vérifications administratives : le dimanche 25 août 2013 Cour de l'école à Viverols, de 7 h 30 à 10 h 30.
- Les vérifications techniques auront lieu cour de l'école de Viverols le dimanche 25 août 2013 de 7h 45 à 10 h 45
- Briefing des commissaires : le dimanche 25 août 2013 à 8 heures cour de l'école à Viverols.
- Réunion du collège des commissaires sportifs : 1^{ère} réunion le dimanche 25 août 2013 à 9 h 15. Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.
- Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais le dimanche 25 août 2013 à 11 heures.
- Parc de départ CD 111 avant le pont.
- Essais chronométrés le dimanche 25 août 2013 de 9 heures à 12 heures
- Briefing des pilotes le dimanche 25 août 2013 à 12 h 15 sur la ligne de départ
- Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course le dimanche 25 août 2013 à 12 heures 30.
- Course : 1ère montée le 25 août 2013 à partir de 14h – 2 ou 3 montées à la discrétion du directeur de course ou des organisateurs les pilotes seront informés par voie de sono et par affichage..
- Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la direction de course. Les concurrents en seront informés par affichage.
- Affichage des résultats provisoires le dimanche 25 août 2013 après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé.
- Parc fermé d'arrivée (obligatoire à l'issue de l'épreuve sous peine d'exclusion) sur la ligne de départ.
- Remise des prix, le dimanche 25 août 2013 à 20 heures cour de l'école.

Article : 1.3 P : Vérifications

- ⇒ Les vérifications administratives auront lieu cour de l'école de Viverols le dimanche 25 août 2013 de 7 h 30 à 10 h 30.
- ⇒ Les vérifications techniques auront lieu cour de l'école de Viverols le dimanche 25 août 2013 de 7h 45 à 10 h 45
- ⇒ Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage : Adresse additif ultérieur.
- ⇒ Taux horaire de la main d'oeuvre : 60 € TTC

⇒ Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique.

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit le dimanche 25 août 2013 à 10 h 45.

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs le dimanche 25 août 2013 à 11 heures.

Article 1.5P : Dispositions particulières

Cet article est destiné à recueillir toutes les modifications ou adjonctions apportées par l'organisateur au règlement particulier type. La numérotation des articles devra être scrupuleusement respectée.

ARTICLE : 2 P : ASSURANCES

Voir règlement standard des courses de côte et slaloms..

ARTICLE : 3 P : CONCURENTS ET PILOTES

Article : 3.1.P : Engagements

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante

**A.S.A Livradois Forez
BP 11
63600 AMBERT**

**Eric MATHEVON – Evelyne VIALATTE
La Roche
63600 AMBERT
☎ 04.73.82.61.78**

Mèl : evelyne.eric.asalivradoisforez@orange.fr

Jusqu'au mardi 20 août 2013 à 24 heures

Les frais de participation sont fixés à **170 €** pour les concurrents acceptant la publicité de l'organisateur. Droit d'engagement réduits à **160 €** pour les licenciés de l'A.S.A. L.F.

POUR ETRE VALABLES . LES ENGAGEMENTS DEVRONT OBLIGATOIREMENT ETRE ACCOMPAGNES DES FRAIS DE PARTICIPATION.

Si 4 jours avant le début du meeting le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 40 les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

ARTICLE : 4.P : VOITURES ET EQUIPEMENTS

Article : 4.1P : Voitures Admises

Le nombre de voitures admises est fixé à 95. Les groupes et les classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

Article : 4.2 P : Carburant pneumatiques équipements

Voir règlement standard des courses de côte et slaloms.

ARTICLE 4.2.7 ECHAPPEMENT

Toutes les voitures devront être équipées d'un silencieux.

Article : 4.3 p : Numéros de course

Voir règlement standard des courses de côte et slaloms.

Article : 4.4 P : Mesures et dispositifs de sécurité

Voir tableau publié dans France Auto Spécial règlement.

ARTICLE : 5 P : PUBLICITE

Voir règlement standard des courses de côte et slaloms.. Elle sera précisée par un additif.

ARTICLE : 6 P : SITES ET INFRASTRUCTURES

Article : 6.1 P : Parcours

☞ La course de côte régionale de Viverols aura lieu sur le CD 111 en direction de Medeyrolles.

☞ La Course se déroulera en deux ou trois montées à la discrétion du directeur de course.

☞ Départ : sur le CD 111 - 200 mètres après le pont.

☞ Arrivée : 400 mètres avant le croisement avec le VO Ferry, l'arrivée sera jugée lancée. Il faudra ralentir dans la zone de décélération, portion de route située après la ligne d'arrivée et délimitée par une ligne blanche, le non respect de cette clause du règlement entraînera des pénalisations.

☞ Pente moyenne : 2 %

☞ Longueur du parcours : 1 400 m

☞ Modalité de retour au départ : par la route de course

☞ Parc de départ : sur CD111

☞ Parc d'arrivée sur CD 111

Article : 6.2 P : Route de Course

Accès par CD 111.

Article : 6.3 P : File de départ

File de départ : sur CD 111.

Article : 6.4 P : Signalisation

Voir règlement standard des courses de côte et slaloms

Article : 6.5 P : Parc concurrents

Le parc concurrent sera situé sur le CD 111 entre l'école et le pont.

Le Parc fermé final obligatoire (sous peine d'exclusion) pour tous les concurrents classés est situé sur la ligne de départ.

Article 6.6 P : Parc fermé final :

Au niveau de la ligne de départ.

Article : 6.7 P : Tableaux d'affichage officiels

Les tableaux d'affichage seront placés :

- Pendant les vérifications, au parc des vérifications cour de l'école.
- Pendant les essais et la course : au parc départ : auprès de la ligne de départ.
- Pendant le délai de réclamation après la ligne de départ au parc fermé d'arrivée auprès de la ligne départ.

Tous documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

ARTICLE : 7 P : DEROULEMENT DE L'EPREUVE

Article : 7.3 P : Course

Voir règlement standard des courses de côte et slaloms

Procédure de départ aux feux tricolores.

Article : 7.4 P : Echauffement des pneumatiques

Tout moyen de chauffé des pneumatiques est interdit dans les épreuves régionales.

ARTICLE : 8 P : PENALITES

Voir règlement standard des courses de côte et slaloms.

ARTICLE : 9 P : CLASSEMENTS

Ils seront établis de la façon suivante :

1 Classement général

1 Classement pour chaque groupe (seront confondus les groupes suivants :

FC

F2000

N+FN

A + FA

D/E + FR +F3

CNF + CM + CN)

1 Classement pour chaque classe (seront confondus les classes suivantes)

Classes N/FN 1 – R1A confondue

Classes N/FN 2 – R1B confondue

Classes A/FA 2 – R2B – R3T confondue

Classes A/FA 3 – R2C – R3C – R3D confondue

Classes A/FA 4 – R4 confondue

1 Classement féminin

ARTICLE : 10 P : PRIX

Article : 10.2 P : Prix

La répartition des prix se fera de la façon suivante :

Le Groupe Z ne gagne pas de prix en numéraire, il sera primé par des coupes.

Classement SCRATCH

1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}
280 €	220 €	160 €	100 €

GROUPE

	1 ^{er} :	2 ^{ème} :	3 ^{ème} :
+ de 11 partants	120 €	90 €	
6 à 11 partants	120 €	75 €	
2 à 5 partants	75 €		

CLASSE

	1 ^{er} :	2 ^{ème} :	3 ^{ème} :	4 ^{ème} :
+ de 11 partants	160 €	120 €	80 €	50 €
9 à 11 partants	160 €	100 €	55 €	
6 à 8 partants	160 €	80 €	50 €	
4 à 5 partants	160 €	70 €		
2 à 3 partants	160 €			
1 partant	80 €			

Féminin : 1ère : 85 € + coupe.

Prix cumulables

Article : 10.3 P : Coupes

Coupes non cumulables

Deux commissaires seront récompensés au cours de la remise des prix. Coupes non cumulables.

Article : 10.4 P : Remise des prix et coupes.

La remise des prix aura lieu le dimanche 25 août 2013 cour de l'école à Viverols à 20 heures.



ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE LIVRADOIS FOREZ

BP 11 63600 AMBERT

COUPE DE FRANCE DE LA MONTAGNE

25 AOUT 2013

28ème COURSE DE COTE REGIONALE DE VIVEROLS



Jean-Christophe TACHON - Agent Général

42, av. Emmanuel-Chabrier - 63600 AMBERT

Tél. 04 73 82 05 28